

**MAIRIE
DE
ROUBIA**

16 Avenue de l'Hôtel de Ville
11 200 ROUBIA

Roubia, le 31 mai 2010

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 31 mai 2010

PRESENTS : ESCAMEZ - BOUSSIEUX – TEIXEIRA –LOPEZ - PENNAVAYRE -
GROTTI - PLANTADE

EXCUSE : ESPART

ABSENT : DOUGNAC – CASTEL- BRIECHLE

SECRETAIRE DE SEANCE : LOPEZ

Ordre du jour :

1) Délibération parafoudre (examen d'un nouveau dossier reçu le lendemain du CM)

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il à reçu un nouveau dossier le lendemain de la réunion du conseil municipal du 17 mai 2010.

Monsieur le maire présente le nouveau devis : il s'agit de l'entreprise Poitevin de Céret 66400, cette entreprise propose de mettre en place un PDA (paratonnerre avec dispositif d'amorçage) pour un montant de 5 946.00€ HT soit 7 111.41€ TTC. Ce dispositif protégera l'église, les habitations, l'école et la place principale sur un périmètre de 120 mètres. Il demande au conseil municipal de donner son avis. Cette proposition étant la mieux disante le conseil municipal décide de retenir l'entreprise POITEVIN de Céret et annuler la précédente délibération dot le coût été plus élevé.

2) DM M49 sur demande de la trésorerie

Monsieur le maire informe le conseil municipal que sur la demande de la trésorerie il est nécessaire de prendre une décision modificative en section d'investissement dépenses.

Comme suit : chapitre 23 compte 2313 opération 12 diminution de crédit de 20 000.00€
chapitre 20 compte 2031 opération 12 augmentation de crédit de 20 000.00€

3) Délibération parcelle A 220

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'afin de finaliser l'acquisition de la parcelle cadastrée A 220 il est nécessaire d'officialiser cette passation chez un notaire.

4) Délibération création de poste Adjoint Technique 1ère Classe

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe.

5) délibération création de poste de rédacteur

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la création d'un poste de rédacteur.

6) délibération contrat à durée déterminé

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'afin de réaliser la construction de la cantine municipale, il est nécessaire de recruter un emploi en CDD, pour une durée de 6 mois (du 25 mai au 30 novembre 2010).

Questions diverses

L'association Noël au Village organise un vide grenier le 1^{er} aout 2010